

# Contrat de location

**Jean du Claud**  
**24400 Eglise Neuve d'Issac**

*Maison de caractère avec cinq chambres , 5 salles de bain, 6 wc, salon, salle à manger, véranda, cuisine, piscine et tennis privés, ping pong, vélos, grand parc;*

**Prix de la location par semaine:** ... Euros      **Nombre de semaines :** ...

**Prix total de la location :** ... Euros

**Acompte 20% :** ... Euros

**Arrivée:** ... à partir de 16h      **Départ:** ... avant 10h

**Caution :** 500 Euros à payer à l'arrivée

Sont compris dans la location : draps et serviettes de toilette (serviettes piscine non incluses), eau, électricité, chauffage, bois pour la cheminée selon saison, frais de ménage en fin de séjour.

## Clauses du contrat :

1 – La propriété “Jean du Claud” est disponible à la location, soumis à la confirmation par *Martine Dickson* (“la propriétaire”) faite à .... (“le locataire”).

2 – Afin de réserver la maison, le locataire doit verser un acompte non remboursable s'élevant à 20% du prix total de la location.

3 – La réservation ne sera confirmée qu'après réception du contrat approuvé et signé, et de l'acompte.

4 – Dès réception du contrat signé et de l'acompte, une confirmation de la réservation sera retournée au locataire.

5 – Le solde devra être réglé au moins quatre semaines avant la date d'arrivée du locataire. Tout retard pourra conduire à l'annulation de la réservation.

6 – Dans le cas où une réservation serait effectuée durant la période de quatre semaines précédant l'arrivée du locataire, la totalité du prix de la location devra être réglée en une seule fois lors de la réservation.

7 - Toute annulation de la part du locataire devra être soumise par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception à : *Martine Dickson, Jean du Claud, 24400 Eglise Neuve d'Issac.*

Si l'annulation est effectuée pendant la période des quatre semaines précédant l'arrivée du locataire, le locataire sera tenu de verser l'intégralité du prix de la location.

8 – La période de location commencera à 16 heures le jour de l'arrivée et se terminera à 10 heures le jour du départ.

9 – Le locataire confirme que la maison accueillera ... *personnes*, dont ... *adultes*, ... *enfants de plus de 3 ans* et ... *enfants en dessous de 3 ans*. Au cas où ce nombre serait dépassé, la propriétaire se réserve le droit de modifier ou de résilier le contrat.

10 – Une caution de 500 Euros sera requise à l'arrivée du locataire. Toute perte ou tout dégât constaté donneront lieu au paiement d'une indemnité. La caution sera retournée soit le matin du départ soit dans une période maximum de deux semaines après le départ du locataire. Une attestation d'assurance responsabilité civile devra impérativement parvenir au propriétaire avant l'entrée dans les lieux.

11 – Le locataire sera tenu de notifier immédiatement à la propriétaire tout cas de mauvais fonctionnement ou de panne des équipements et du matériel, dans la maison ou à l'extérieur (piscine, jardin, jeux...) afin que la propriétaire puisse remédier rapidement aux réparations ou remplacement des équipements ou du matériel en question.

12 – La propriétaire ne sera pas tenu responsable de :  
. pertes ou vols des possessions appartenant au locataire.

. accidents ou pertes corporelles.

. obstacle à la jouissance des lieux dû à des cas de force majeure, des tempêtes, des incendies, des accidents, des guerres, des grèves ou suite à des décisions gouvernementales ou administratives.

13- La propriétaire prendra à sa charge les frais de ménage en fin de séjour et s'occupera de l'entretien de la piscine durant le séjour du locataire.

**Le locataire**

Nom/Prénom

Date

Signature

**Le propriétaire**

Date

Signature